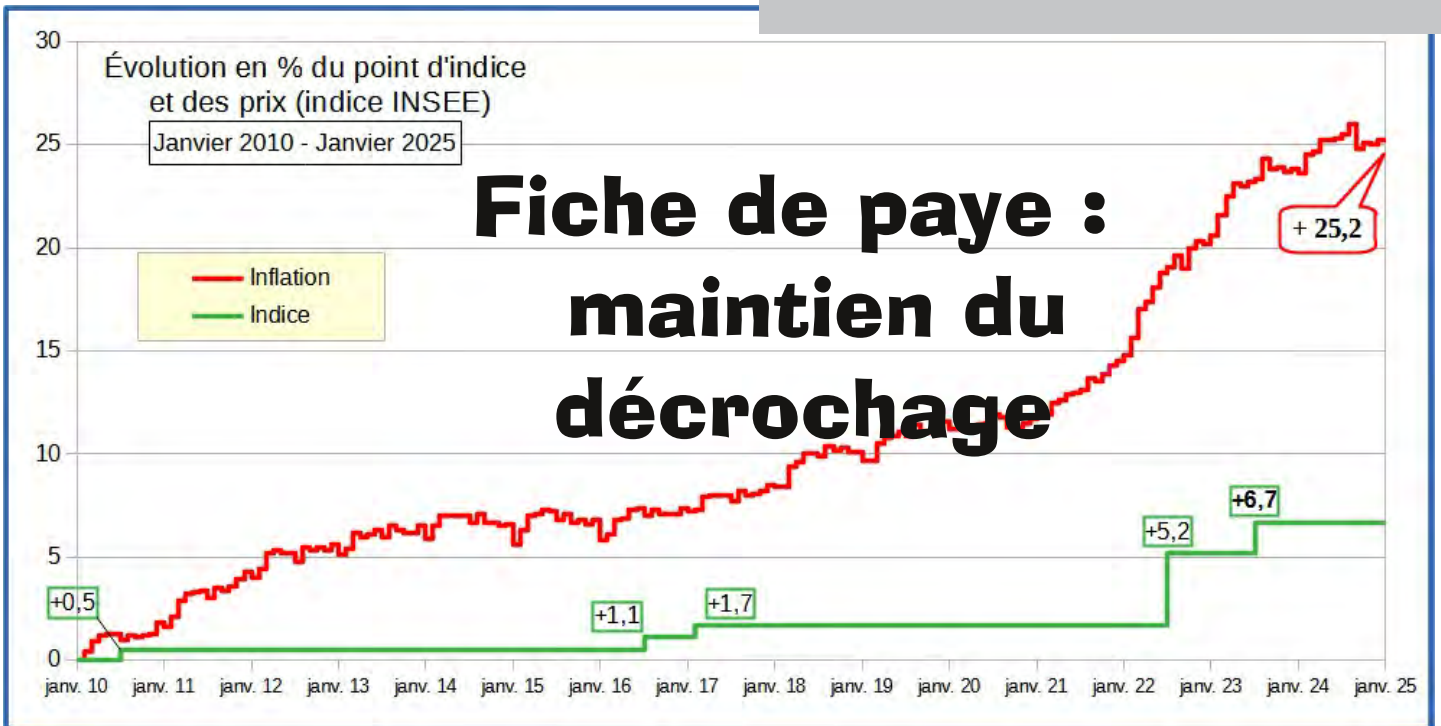


PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT
SINGULIERS
 REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF LIBRE PLURALISTE
 LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT EDUCATIF L'
 PLURALISTE LAÏQUE UNITAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47

LE PASSAGE CTC
P4
 LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

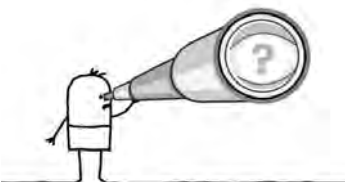
Déposé le :
04/02/2025



Aucune amélioration en vue pour les rémunérations.

Pas d'augmentation de la valeur du point d'indice, rien pour la part fixe de l'ISAE, pas de GIPA en 2024...

Depuis janvier 2010, l'inflation n'a cessé de progresser bien plus rapidement que le point d'indice : plus de 25 % pour la première, contre même pas + 7 % pour le second. Pire : si le projet d'augmenter le nombre de jours de carence pour les arrêts maladie semble abandonné, celui de baisser l'indemnisation des arrêts maladie de 100 % à 90 % de la rémunération des agent-es de la fonction publique reste d'actualité.



Le règne des chiffres à l'ère Macron

Dans l'Éducation nationale, à l'image de ce qui prévaut dans le monde de l'entreprise, la sacro-sainte politique du chiffre - le "reporting" - s'est imposée comme un dogme de gestion incontestable. Des objectifs quantitatifs - taux de réussite au bac, effectifs par classe, résultats des évaluations nationales ou encore comparaisons internationales ... - sont désormais scrutés comme les augures scrutaient jadis les entrailles des oiseaux, et les chiffres, nouveaux oracles de notre ère, se métamorphosent en arguments politiques et médiatiques imparables.

La dictature des chiffres : quand l'humain devient une variable d'ajustement.

L'obsession pour les indicateurs quantitatifs dans l'Éducation nationale s'est traduite par une multiplication frénétique des évaluations et des indicateurs chiffrés - comme si compter et recompter les réussites et les ratés des élèves allait miraculeusement améliorer leurs performances. Ces précieuses données, censées éclairer la lanterne de nos ministres parfois non spécialistes mais tout aussi compétent-es, servent surtout de caution pseudo-scientifique pour justifier des réformes à la va-vite, pendant que la réalité du terrain reste délibérément ignorée.

La suppression des 4 000 postes annoncée en octobre dans le projet de loi de finances 2025 en est l'illustration parfaite : une décision chirurgicale, aseptisée, basée sur la seule arithmétique de la baisse démographique. Peu importe si certaines classes débordent pendant que d'autres se vident, si les inégalités territoriales se creusent - l'important, c'est que les colonnes du tableau Excel s'alignent parfaitement !

La grande évasion des responsabilités : les chiffres comme numéro d'illusion.

Cette approche chiffrée de l'éducation reflète une tendance plus large de la gouvernance actuelle : celle de justifier les décisions politiques par les seules données statistiques. Emmanuel Macron et son gouvernement ont fait des indicateurs économiques et des statistiques leurs principaux outils de légitimation, présentant chaque réforme comme une réponse mathématique à un problème social. Facile pour un ministre de suivre le rythme, pas besoin en vrai d'être un spécialiste !^[1]

Et si une réforme échoue ? Ce n'est jamais la faute de la politique

menée, mais celle des "indicateurs défavorables" ou des "variables exogènes" - ces concepts mystérieux qui permettent de ne jamais assumer les conséquences de ces décisions. La réforme des retraites en est l'exemple parfait : derrière le paravent des "équilibres budgétaires", on oublie commodément les années de vie au travail ajoutées aux carrières déjà longues.

Cette déresponsabilisation par les chiffres s'accompagne d'un paradoxe : plus les données s'accumulent, moins les décideurs semblent en mesure d'appréhender la complexité du terrain. Les statistiques, censées éclairer les choix, deviennent un écran qui masque les réalités quotidiennes des salles de classe.



Pour une école qui compte autrement !

Face à cette dérive, de plus en plus de personnalités et de mouvements appellent à une politique qui remette l'humain au centre, en réponse à l'obsession du « reporting » et à la

gestion technocratique qui gouvernent aujourd'hui les décisions publiques.

La FSU-SNUipp avec d'autres syndicats de la FSU, insistent sur la nécessité de recentrer les choix éducatifs sur les véritables besoins des élèves et des personnels. Nous dénonçons la déconnexion croissante entre les réformes qui reposent sur cette évaluationnisme et les conditions de travail. Cette politique a conduit à une perte de sens dans l'exercice du métier, et les réformes successives des dernières années, souvent imposées sans concertation, n'ont fait qu'accroître ce sentiment d'isolement et d'inefficacité des personnels, exacerbant encore davantage les difficultés.

Il devient urgent de repenser l'École en remplaçant l'humain - ce facteur si dérangeant pour les statistiques - au cœur des décisions. Reconnaître la diversité des parcours, accorder une vraie attention aux élèves, et peut-être même oser écouter ceux qui font l'école au quotidien : voilà des idées qui ne rentrent peut-être pas dans un tableau comptable, mais qui pourraient bien être les clés d'un système éducatif plus juste et plus efficace.

Jacinthe Fischer

1. Après avoir reconnu "ne pas être spécialiste" de l'Éducation nationale et suscité la polémique en tournant le dos aux enseignant-es mahorais-es après le cyclone Chido, l'ex-Première ministre d'Emmanuel Macron, désormais ministre de l'Éducation Nationale, Elisabeth Borne a d'abord nié toute expertise sur les questions d'éducation, avant de se défendre en affirmant qu'elle n'avait pas besoin d'être « spécialiste » de ces sujets pour en comprendre les enjeux. Elle a ensuite taclé ses prédécesseurs-trices, affirmant qu'être « spécialiste » ne garantissait pas nécessairement une meilleure gestion !

SE SYNDIQUER ?
UNE VRAIE BONNE IDÉE.

ADHÉRER.SNUIPP.FR

Pour adhérer, scannez ici

La FSU-SNUipp
dans mon école

FSU-SNUipp 47
10 rue d'Albret
47000 AGEN

<https://47.snuipp.fr/>

05 53 68 01 92
06 81 64 77 50
09 65 17 27 48

Dans ce numéro :

École	P 2
Édito	P 3
Stages syndicaux	P 4-5
Nouveaux programmes	P 5
Carte scolaire	P 6
AESH	P 7
Inclusion	P 8
Métier	P 9-10
Mvt départemental	P 10
L'école d'à côté	P 11
Société	P 12
Memory	P 13
Société Agenda	P 14



FSU-SNUipp 47
Syndicat de toute la
profession

Plus de 50 % des votes
exprimés aux élections
professionnelles de 2022.

Singuliers Pluriel

Bulletin trimestriel édité et imprimé
par :

FSU-SNUipp 47
10 rue d'Albret 47000 AGEN
05 53 68 01 92
09 65 17 27 48
06 81 64 77 50
snu47@snuipp.fr

<https://47.snuipp.fr/>
Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre
CPPAP n° 0325 S 07212
ISSN n° 1243-7484

Le recyclage appliqué à l'éducation nationale

Le Ministère de l'Éducation est le plus important de France : 1,2 million d'agent-es dont 713.500 enseignant-es dans le public, il représente un cinquième de l'emploi public en France. C'est le premier budget de l'État, et le ministère le plus stratégique, puisqu'il sert à former les générations futures.

Après que d'autres gouvernements ont demandé à des idéologues dangereux (mais qui connaissaient ce secteur un tantinet) d'en briser les solidarités et les objectifs d'utilité publique, la logique actuelle consiste à y placer les personnes les moins compétentes possibles pour que l'exécutif puisse y faire ce qu'il veut.

Le cap est posé depuis un rapport de l'OCDE du siècle dernier : il faut ouvrir le plus largement possible ce secteur au marché. Alors on coupe, on désorganise, on perturbe afin d'abîmer ce service public. On ne peut pas reprocher aux gouvernements successifs de déroger à cet objectif.

Le point le plus important du CV des ministres nommé-es par le gouvernement : pas de bienveillance pour l'école de la République.

Amélie Oudéa-Castera haïssait l'Éducation Nationale au point de mettre ses enfants dans une école privée catholique intégriste. Gabriel Attal n'a jamais fréquenté une école publique. Son prédécesseur, Blanquer, qui avait au moins le mérite d'avoir déjà donné des cours, a envoyé ses consignes aux profs par mail, la veille pour le lendemain, pendant ses vacances à Ibiza. Quant à la dernière Ministre avant Borne, Anne Genetet, elle n'a absolument aucun lien de près ou de loin avec l'Éducation. Elle incarne même l'antithèse des valeurs attendues dans l'enseignement.

Venons-en à E. Borne, la dernière marionnette de Macron. Son bilan de première ministre est l'un des plus inquiétants de la Cinquième République : 23 recours au 49.3 en un an et demi, un record absolu sur un laps de temps si court, pour imposer les pires reculs sociaux depuis la Libération. Lors du repas



de Noël 2022 à Matignon, Élisabeth Borne a d'ailleurs enfilé un maillot de foot floqué des chiffres 49.3 pour amuser la galerie. Ces gens savent s'amuser de la souffrance qu'ils infligent à leur propre population.

Au début de l'année dernière, Élisabeth Borne avait été jetée comme une malpropre par son patron. Finalement, elle revient. Cette fois pour s'occuper des profs, des AESH et des élèves. Mais sans rien y connaître. Et elle n'en a même pas honte, elle le revendique dans les médias. Pourtant elle a le statut de ministre d'État et de numéro 2 du gouvernement.

Et si le gouvernement Bayrou tombe, rien ne dit que le ou la prochaine ministre sera plus loyale envers l'école et la république qu'envers le système qui l'aura amené-e à cette place.

Encore une fois, nous ne pouvons compter que sur nous-même, sur nos luttes syndicales pour changer la situation de nos métiers, de nos écoles.

Notre réponse à la morosité de cette période : une belle année de solidarité et d'action collective à toutes et tous.

Le secrétariat de la FSU-SNUipp 47 :
Guillaume Arruat, Mathieu Couderc,
Jacinthe Fischer, Ghislaine Lafon,
Audrey Paillé, Élodie Palpant,
Christophe Portier, Sandrine
Tastayre, Sandra Tuffal

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER.
POUR SOI-MÊME.
POUR LES ÉLÈVES.

FSU
SNUipp 47

Retrouver le chemin de l'émancipation par l'école

Le 18 novembre 2024, nous avons reçu Frédéric Grimaud et Laurence De Cock pour une formation au cours de laquelle nous nous sommes demandé comment retrouver le chemin de l'émancipation par l'école.

Laurence De Cock a dressé un diagnostic bien peu réjouissant autour de l'état de l'école aujourd'hui. En effet, les nombreuses réformes détruisent l'école. Mais depuis l'arrivée du choc des savoirs, nous sommes face, selon elle, à la réforme la plus destructrice avec la mise en place des groupes de niveaux, « l'évaluationnisme » aiguë, l'obligation d'obtenir le brevet pour passer au lycée, l'invisibilisation des enfants en situation de handicap, la labellisation des manuels. Laurence propose alors de se libérer individuellement de toute forme d'emprise mais aussi de s'émanciper collectivement. En effet, s'opposer individuellement n'amènera pas à un effet positif dans l'objectif recherché.

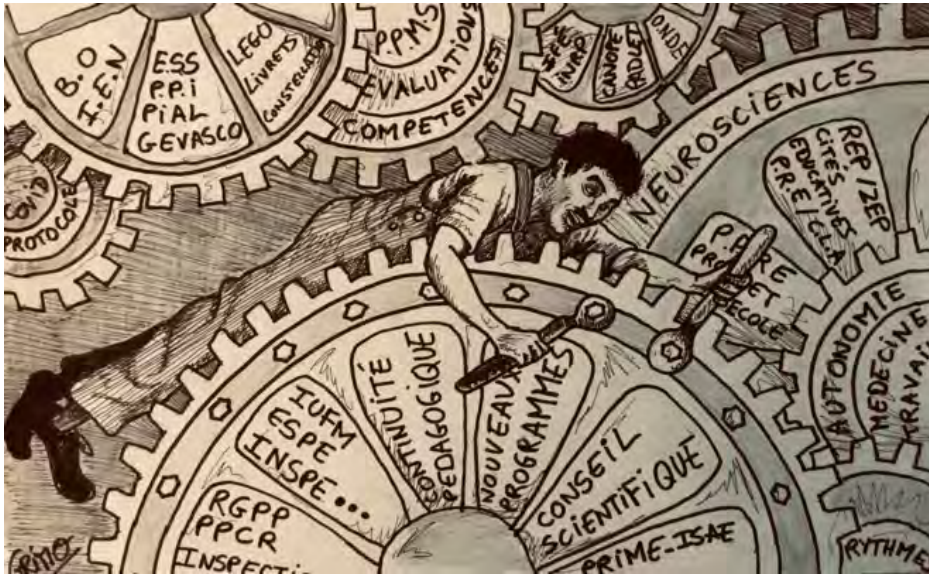
- refonder en se demandant : qu'est-ce qu'on apprend aux élèves ?, comment ?, pourquoi on leur fait apprendre ? Elle conclut en indiquant que notre travail, en tant qu'enseignant-es, c'est d'être présent-es pour nos élèves qui ont besoin de nous.

Frédéric Grimaud nous a fait nous questionner sur le sujet suivant : « où va le travail enseignant ? » Il nous a alerté-es sur le fait que notre travail se prolétarise, il compare l'évolution de notre métier avec le Taylorisme. En effet, comme ce dernier,

- la réduction du statut de fonctionnaire en individualisant le travailleur-la travailleuse ;
- l'augmentation de la charge de travail avec l'utilisation de nombreux dossiers à créer à partir de plateformes dont le nom fait rêver : colibri, adage, sortiesco, LPI, PERCEVAL... ;
- l'arrivée de contractuel·les sans formation et qui interviennent dans des classes comme tout·e enseignant·e, ce qui dévalorise les travailleurs et les travailleuses, niant par là notre professionnalisme ;
- le salaire qui n'augmente pas au même

niveau que l'inflation, et qui a été gelé pendant plusieurs années. Ainsi, pour réduire la précarisation, une GENIALISSIME idée est venue à l'esprit de nos ministres : payer mieux les enseignant-es avec des briques. Attention, ce ne sont pas des briques à jeter lors des manifestations, mais des briques de pacte !

Pour Frédéric, il faut reprendre le pouvoir sur le contenu du travail.



Quelle émancipation ?
Pour parvenir à s'émanciper, elle propose de :
- tenir, en gardant « en vie » les raisons pour lesquelles on est à notre place d'enseignant·e, sans attendre de reconnaissance institutionnelle, mais en travaillant pour nos élèves avec les collègues, les parents, tout en s'interrogeant sur le sens de notre métier ;
- résister de manière collective afin de ne pas se mettre en danger ;
- réparer toutes ces injonctions, lois qui nous affectent depuis des années ;

nous subissons l'arrivée grandissante de protocoles qui nous indiquent comment faire notre travail : protocole phare, évaluations nationales, évaluations d'école, demandes institutionnelles sur la création de nos emplois du temps de classe (le quart d'heure de lecture, de problèmes, calcul mental, dictées, les APQ).

Anatomie de la précarisation
Frédéric a démontré la précarisation de notre métier avec :
- l'augmentation du jour de carence et la réduction du salaire en cas d'absence ;

des bricolages et des résistances individuelles en prônant la désobéissance, mais il faut également travailler avec les syndicats et associations afin de résister collectivement. Ensemble, nous sommes plus fortes et plus forts !

Audrey Paillé

Laurence de Cock : Historienne de l'éducation.
Frédéric Grimaud : Enseignant chercheur.

Enseigner à l'école maternelle : se mobiliser pour une pédagogie ambitieuse



Mardi 21 janvier, une trentaine d'enseignant-es, essentiellement affecté-es en maternelle mais également exerçant à l'école élémentaire, se sont rassemblé-es pour une journée de réflexion et de formation organisée par notre bureau départemental.

Cette formation syndicale, animée par Betty Teyssier, enseignante en maternelle, militante FSU-SNUipp au secteur éducatif, et Estelle Blanquet, chercheuse en sciences, s'est articulée autour de deux points : les nouveaux programmes 2024 pour l'école maternelle et enseigner les sciences à l'école maternelle.

L'école maternelle : un socle fondamental de l'école française

En début de journée, un brise-glace a permis aux participantes de faire connaissance et d'amorcer

une réflexion collective autour des fondamentaux de la maternelle.

L'exercice a mis en lumière l'essence même de l'école maternelle : un espace privilégié où l'épanouissement global de l'enfant prime, avec un accent particulier sur le développement langagier, la socialisation, l'apprentissage par le jeu et la conquête progressive de l'autonomie.

À l'issue de cette réflexion, Betty Teyssier a mis en lumière des questionnements essentiels dans sa critique des nouveaux programmes 2024, prévus pour la rentrée de septembre 2025. La réduction des programmes à des listes de savoirs fondamentaux ne risque-t-elle pas de mettre en échec, dès leurs premiers pas à l'école, les jeunes élèves qui ne correspondent pas au modèle « idéal » ? L'approche prescriptive et mécaniste des apprentissages, avec des objectifs annuels détaillés pour chaque compétence ne

tient pas compte des réalités des élèves ni des inégalités sociales à l'inverse des programmes de 2015 qui renforçaient la continuité des apprentissages d'une classe d'âge à l'autre par les attendus de fin de cycle.

Si la FSU-SNUipp alerte sur le risque d'un appauvrissement de la diversité pédagogique propre à la maternelle, les échanges lors de cette journée de formation ont fait émerger la nécessité de préserver une approche holistique du développement de l'enfant, où le jeu, l'exploration sensorielle et l'expression artistique demeurent des axes structurants.

Les sciences en maternelle : une formation pour enrichir nos pratiques

L'après-midi, Estelle Blanquet a présenté son approche pour l'enseignement des sciences à l'école maternelle par la construction de critères de scientificité dans une démarche d'investigation. Son exposé a mis en évidence l'importance d'une démarche d'investigation qui concourt, de fait, à la formation de l'esprit critique^[1] à laquelle doit s'attacher l'école qui éduque des citoyen·nes. Les propositions pédagogiques d'Estelle Blanquet, alliant

sciences et littérature jeunesse parfois et directement applicables auprès des tout·es-petit·es, ont enthousiasmé les enseignant·es qui y ont vu une source d'enrichissement pour leurs pratiques de classe.

Semer des idées, récolter des projets

Le stage a permis des échanges riches et a ouvert des perspectives prometteuses pour l'avenir. Certain·es enseignant·es aspirent à créer un groupe de réflexion dédié à la maternelle au sein de la FSU-SNUipp 47, tandis que d'autres souhaitent développer des projets tels que des « jardins des sciences ». Ces initiatives témoignent de l'engagement des participant·es à prolonger les réflexions amorcées durant cette journée inspirante.

Pour une école maternelle ambitieuse et bienveillante

Pour la FSU-SNUipp 47, cette formation a réaffirmé le caractère unique de l'école maternelle dans le parcours éducatif français. Elle a souligné le rôle crucial des enseignant·es dans la construction d'une pédagogie adaptée et ambitieuse, capable de répondre aux

besoins spécifiques des jeunes enfants. L'école maternelle doit rester un espace vivant, ouvert et émancipateur, fidèle à sa mission d'accueil, d'éducation et d'épanouissement.

Jacinthe Fischer

1. L'esprit critique est la capacité à analyser une donnée, à évaluer la robustesse d'une argumentation et à rejeter « l'argument d'autorité qui consiste à justifier un propos par l'autorité de celui qui le défend. »



Nouveaux programmes

Quels changements pour les cycles 1 et 2 ?

Les nouveaux programmes pour le cycle 1 (maternelle) et le cycle 2 (CP-CE2) en français et mathématiques sont désormais officiels. Publiés le 31 octobre 2024, ces textes remplacent certaines parties des programmes de 2015 et imposent un cadre d'enseignement assez rigide.

Parmi les évolutions notables, on trouve une progression annuelle stricte des compétences, avec des attendus précis dès la maternelle pour chaque âge. En mathématiques, la numération et la résolution de problèmes sont cadrées par des objectifs séquencés par périodes. En français, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture repose sur des paliers incluant des exercices systématiques en phonologie et en grammaire.

Ces nouvelles directives s'inscrivent dans une approche très prescriptive, laissant peu de place à l'adaptation aux besoins spécifiques des élèves. L'accent est mis sur des apprentissages structurés, avec des évaluations fréquentes pour mesurer la progression. Si le ministère prétend renforcer les fondamentaux, se pose la question de l'accompagnement des élèves en difficulté et de la flexibilité pédagogique.

Si cette réforme, héritière des annonces du « choc des savoirs », soulève des interrogations quant à l'appauvrissement des autres matières et l'absence de moyens leur mise en œuvre, les nouveaux programmes entreront en vigueur dès la rentrée 2025. Les enseignant·es devront s'approprier ces nouvelles orientations pour concilier leurs exigences avec une pédagogie adaptée aux besoins des élèves. À n'en point douter, la désorganisation récente du plan de formation suite aux consignes de la DGESCO^[1] pour organiser 6 heures de formation obligatoire des enseignant·es concerné·es par les nouveaux programmes, va certainement nous y aider...

Jacinthe Fischer

1. La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire vient de demander à chaque académie d'organiser 6 heures de formation obligatoire des enseignants concernés par les nouveaux programmes et à suspendre ou modifier les plans de formation en cours. Les formateur·trices se sont trouvé·es dans l'obligation d'annuler temporairement toute action de formation sur les 18h d'animation.



Pour la FSU-SNUipp 47, ces nouveaux programmes pour les cycles 1 et 2 imposent une approche prescriptive des apprentissages. Cette vision mécaniste, qui dicte des compétences précises à acquérir à chaque âge, ne prend pas en compte la diversité des rythmes et des besoins des élèves. Elle réduit notre rôle à celui d'exécutant·es, entravant notre capacité à adapter nos pratiques pédagogiques aux réalités de nos classes.

Carte scolaire

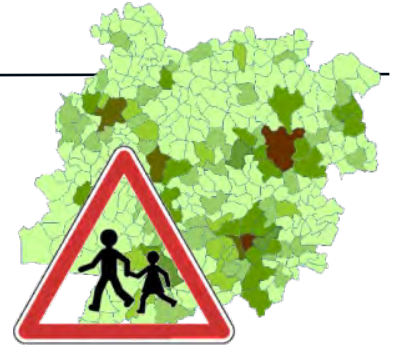
Le projet du gouvernement Barnier de supprimer 3 155 postes est abandonné.

Les dotations en postes d'enseignant-es du 1er degré sont de :

- moins 470 nationalement ;
- moins 20 pour l'académie de Bordeaux ;
- moins 1 pour le Lot-&-Garonne.

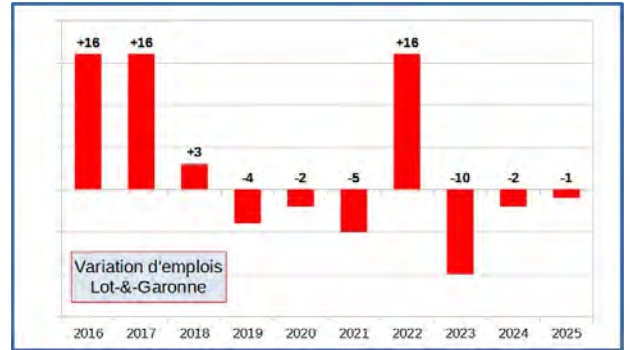
L'Inspecteur d'Académie présentera ses mesures de carte scolaire (ouvertures/fermetures) au cours du CSA-Départemental le 13/02/2025.

En attendant d'en savoir plus, retour sur 10 ans de " carte scolaire ".



Depuis 2016, chiffres en vrac :

- - 3213 élèves
- + 27 postes
- - 30 classes ordinaires
- Disparition des "PDMQDC " (plus de maître-sses que de classes).
- 40 classes dédoublées
- + 1 dispositif d'accueil des - 3 ans
- - 7 postes de remplaçant·e
- + 1 poste de RASED
- - 2,5 postes ASH
- le reste pour les décharges de service, et divers



Décryptages :

Les dotations 2016 et 2017 ont été décidées avant le 1er mandat Macron.

La dotation 2020, initialement de - 11 postes, a été ramenée à - 2 postes par le " quoi qu'il en coûte " du COVID 19.

2022 était une année d'élection présidentielle.

La déprise démographique est une réalité incontournable qui aurait pu permettre - même à dotation constante - d'améliorer nos conditions de travail et celles de nos élèves. Mais la France reste à la traîne pour les taux d'encadrement des pays de l'OCDE.

La suppression de 7 postes de remplaçant-es est une aberration dont le prix se paie au quotidien sur les conditions d'accueil et de travail, tant dans les secteurs ruraux qu'urbains.

Pour les postes RASED, le " + 1 " est à relativiser face à la quinzaine de postes supprimés à la fin des années 2000.

Les priorités ministérielles ont trop souvent tendance à disparaître avant même que quiconque ait cherché à les évaluer : les dédoublements ont remplacé les PDMQDC sans aucun bilan...

Sur le plan des critères sociaux :

Le Lot-et-Garonne est champion des difficultés dans l'académie de Bordeaux. Et ce triste classement s'aggrave.

À la rentrée 2023, 28,60 %* des élèves de Lot-et-Garonne étaient issus d'un quartier du premier quintile de revenus fiscaux. Cela classait le département au 17e rang de France métropolitaine.

À la rentrée 2024, 33,20 %* des élèves de Lot-et-Garonne sont issus de cette même catégorie de quartier. Ce qui classe maintenant le département au 9e rang de France métropolitaine.

Dit autrement, un tiers de nos élèves vit dans une famille classée parmi les 20 % les plus pauvres.

Quand on sait les difficultés de l'école en France pour tenter de compenser les inégalités sociales, cet appauvrissement du département est inquiétant.

L'Observatoire des Inégalités vient d'ailleurs de classer le quartier " Rodrigues-Barleté " d'Agen parmi les 20 plus pauvres de France métropolitaine.

* : chiffres des constats de rentrée du MEN.

Ce n'est sans doute pas avec 1 poste en moins à la rentrée 2025 que les conditions de travail vont s'améliorer dans les écoles...

Born(e) to be outside

Le 14 janvier, pendant que le premier ministre ne disait pas un seul mot sur les suppressions de postes envisagées à l'Éducation nationale ou qu'il distinguait nos élèves des poireaux, c'est une des ex-locataires de Maignon qui faisait de même au Sénat. Après avoir lu des éloges sur sa propre personne, elle n'a rien précisé de plus sur les arbitrages budgétaires envisagés pour le plus important des ministères. Elisabeth Borne s'est contentée d'annoncer une (énième) réforme de la formation initiale et continue des enseignantes.

Deux jours plus tard, le 16 janvier, la ministre annonce l'annulation de la suppression des 4 000 postes prévue au budget Barnier. Le 17 janvier, lors du comité social d'administration, nous voilà enfin fixés, la ministre passe la ligne d'arrivée et annonce que ce sera finalement une suppression de - 470 postes.

Quelle arrivée ! Alors que les enseignant-es et les AESH attendent des mesures fortes pour voir la précarité reculer, les salaires augmenter et les conditions de travail s'améliorer, seules solutions qui permettront de redonner de l'attractivité à nos métiers. Pas de poireaux mais de l'oseille pour nos écoles !



#AESH47-Stage syndical

Lundi 9 décembre, s'est tenu un stage de formation à destination des personnels AESH à l'initiative de la FSU-SNUipp 47.

Les AESH ont été informé-es de leurs droits à travers des mises en situation concrètes rencontrées au sein des établissements. Ils et elles ont pu échanger sur des problématiques communes et ainsi avoir des conseils/réponses de la part des délégué-es quant à la posture à adopter.

Étaient au programme les nouveautés de la rentrée telles que l'accompagnement des élèves sur les pauses méridiennes, les PAS, les indemnités REP/REP+, les heures d'activité connexes.

Des victoires syndicales ont été soulignées telles que la prise en charge des heures d'accompagnement sur le temps des pauses méridiennes sans retrait d'accompagnement sur le temps scolaire ou la mise en place de la subrogation à partir de 2025, pour éviter les retraits sur salaires à cause de trop-perçus (cumul d'indemnités journalières et de salaires).

Cette journée très enrichissante et constructive a permis de faire émerger la possibilité de créer un collectif AESH au sein de la FSU-SNUipp 47 avec pour objectif d'être au plus près des problématiques rencontrées par les collègues AESH du département, en organisant par exemple des réunions dans d'autres circonscriptions.

Une dynamique s'est instaurée lors de cette journée avec une volonté de se mobiliser et de mettre en place des actions concrètes pour obtenir la reconnaissance du métier d'AESH, passant obligatoirement par la création d'un statut au sein de l'Éducation Nationale, une sortie de la précarité avec un salaire décent, une formation adaptée, des conditions de travail permettant un accompagnement de tous les élèves en situation de handicap à hauteur de leurs besoins particuliers.

Pour dire non à une inclusion scolaire au rabais. Non à une politique basée sur une logique comptable, entraînant une déshumanisation des accompagnements.

Pour redonner du sens au métier d'AESH.

Aurélié Chassaing



Audience auprès du DASEN pour les AESH du 47

Lundi 27 janvier, une délégation intersyndicale a été reçue par l'Inspecteur Académique pour porter les revendications des personnels AESH du département. Lors de cette audience, M. Falco, IA, accompagné de Mme Wysocki en charge par intérim actuellement de la circonscription de l'école inclusive, Mme Delby-Farango, responsable pôle AESH, M. Brabet, IA Adjoint et M. Jaillet, Secrétaire Général, a reçu les représentant·e-s des personnels et des AESH.

Avant le début des échanges, les syndicats ont rappelé la nécessité de créer un véritable statut pour les AESH, personnels indispensables à l'inclusion scolaire. Cette revendication est d'autant plus légitime à l'approche des 20 ans de la loi sur l'école inclusive, qui a profondément modifié l'école sans pour autant reconnaître pleinement le professionnalisme de ces agent·e-s.

Les témoignages des AESH présent·e-s ont permis d'exposer plus concrètement les difficultés rencontrées sur le terrain que nous avons pu recueillir et l'administration a montré une oreille attentive proposant d'intervenir directement pour régulariser certaines situations si nécessaire.

Ainsi trois engagements majeurs ont été pris par l'administration :

– Sur le plan financier : l'IA s'est engagé à veiller à l'amélioration de la transmission des informations concernant les remboursements de frais de déplacements des AESH¹, le rattrapage des retards de paiement et une information sur les demandes d'aides au Comité D'Action Sociale (CDAS).

– Concernant la reconnaissance professionnelle : l'IA, a qualifié de nécessaire une meilleure considération des AESH par la reconnaissance de leur professionnalisme, une meilleure communication au sein des PIAL et une meilleure valorisation du rôle et de la fonction des AESH lors des réunions.

– A propos de la protection des agent·es : l'accent sera mis sur les positionnements professionnels lors de la formation des accompagnant·es et l'intervention possible de l'équipe "volante"² du Service Départemental de l'École Inclusive (SDEI) dans les situations critiques.

En dépit de l'écoute de l'administration, les syndicats soulignent que ces mesures resteront insuffisantes face aux

difficultés persistantes du métier d'AESH : la précarité salariale, le manque de reconnaissance de la profession et les conditions de travail parfois très difficiles qui impactent leur santé. La FSU-SNUipp maintient sa revendication principale : la création d'un véritable statut pour les AESH.

Pour porter les revendications de l'ensemble de ces personnels, nous avons lancé, en marge de la journée de mobilisation du 16 janvier dernier, une enquête départementale pour recueillir les témoignages des AESH sur leurs conditions d'exercice.

Christophe Portier

1. Comme chaque agent·e disposant d'un ordre de mission, les AESH via CHORUS-DT, peuvent demander le remboursement de frais de déplacement.

2. Ignorez-vous l'existence de ces moyens au sein du SDEI ? Il s'agit de « voltigeur·euse·s » capables d'intervenir dans le cas de situations extrêmes au sein des écoles.

AESH,
vous avez la parole !
Remplissez notre
questionnaire en
ligne.



Inclusion

20 ans de la loi inclusion : où en sommes-nous ?

Le 11 février 2005 marquait un tournant pour la place du handicap dans la société et sa reconnaissance par l'État. Ce tournant est celui de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Historiquement, les enfants « à besoins éducatifs particuliers » étaient déjà accueillis en classe même si principalement, il s'agissait des enfants atteints de troubles dys. Les autres étaient dans les familles, dans les établissements aujourd'hui connus sous l'acronyme ESMS.

Suite au vote de l'assemblée, le président Chirac prononçait le cap suivant pour l'école : « C'est là que tout se construit, la personnalité, le sentiment d'appartenance, le regard sur l'autre, la reconnaissance et l'acceptation des différences. [...] L'intégration scolaire est donc une priorité essentielle. »

À cette période de l'histoire, on parle d'intégration. Le mot « "inclusion" » prendra sa place dans le vocabulaire administratif puis social à partir de 2009 quand l'éducation nationale redéfinit les CLIS auparavant Classe pour l'intégration scolaire en Classe pour l'inclusion scolaire (aujourd'hui elles sont devenues des unités localisées d'inclusion scolaire).

À ce sujet, Hugo Dupont dans l'introduction de son article « L'inclusion ou la fin de la discrimination pour les personnes handicapées : Chimère ou réalité ? » : « ce terme (inclusion), devenu à la mode dès qu'il s'agit de handicap, fait l'objet de nombreuses utilisations qu'elles soient politiques, juridiques ou savantes, dans des domaines aussi variés que l'espace public, l'emploi, l'éducation mais aussi la formation, la culture, le logement, etc. Ce mot remplace peu à peu ceux d'intégration et d'insertion, devenus paria. »

Pourtant, notre regard sur le handicap a-t-il évolué ? 20 ans après, où en sommes-nous de l'inclusion ?

Quand Chirac parle de 48 000 élèves en situation de handicap scolarisés en 2002, nous nous retrouvons en 2023 avec 235 416 enfants scolarisés uniquement dans le premier degré. Une augmentation de 144% dans le premier degré et de 527% dans le second degré.

Au contraire, la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les ESMS plafonne sous les 78 000 élèves.

Dans le premier degré, la répartition des élèves scolarisés en milieu ordinaire a également explosé.

Nous pouvons constater qu'en 2005, sur les 140 000 élèves en situation de handicap scolarisés 40% l'étaient en ULIS alors qu'en 2023 ce n'était le cas que pour 20% d'entre eux. **80% des élèves du premier degré sont donc scolarisés dans nos classes sans dispositif.**

Quels élèves dans nos classes ? Quelles évolutions ?

Les chiffres parlent d'eux mêmes et dans notre département, on peut s'entendre dire que la MDPH notifie trop.

L'École se retrouve délaissée pour assurer cette mission qui est celle de l'inclusion. L'institution n'est pas prête pour accueillir et enseigner à ces élèves. Elle ment aux familles.

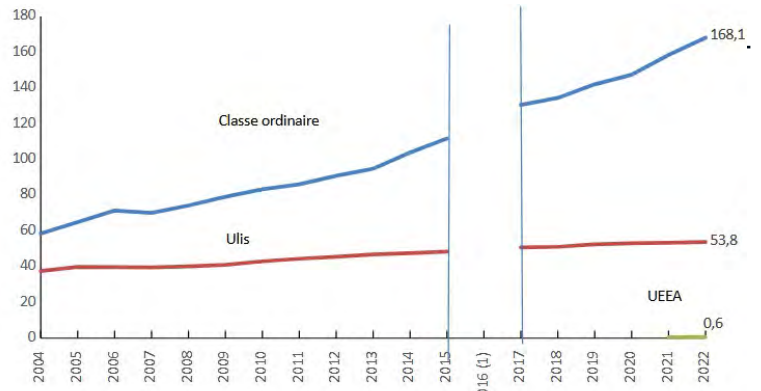
Autre notion importante, c'est que l'inclusion se vit à 90 % dans les écoles publiques. Pourtant on entend souvent que le handicap touche toutes les classes sociales. Cependant les chiffres laissent supposer que les écoles privées ont plus de réticences à la mettre en place.

Quels accompagnements ? Quelles aides ?

L'intégration des élèves notifiés se fait par des AVS. À partir de 2012 et du décret n°2012.903 du 23 juillet, nous entrons dans l'ère de la mutualisation avec l'introduction des AVS-I et AVS-Mutualisé. En 2014, elles deviennent des AESH. Enfin, en 2019, apparaissent les PIAL qui se retrouvent à "gérer" l'inclusion.

Depuis 2005, ces personnels précaires sont toujours dans l'attente d'un statut.

La considération de l'État pour l'inclusion, pour les familles de ces enfants en situation de handicap, est à l'image du traitement des AESH. Il faut en finir avec les grands discours car ils ne résistent pas à l'épreuve de la réalité.



Une explosion de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire¹.

Pour le ministère, les ESMS et l'inclusion ne vont pas ensemble. Pour une place en ITEP ou en IME, c'est plus de deux ans d'attente. Les familles sont prises en otages dans un parcours du combattant. Derrière les discours de bienveillance, l'État abandonne souvent ces élèves au nom des restrictions budgétaires.

Que dire du RASED... 1 psychologue scolaire pour 1500 élèves. Maître-sse E et maître-sse G se comptent sur les doigts de la main. Le CAPPEI ne spécialise plus. On externalise les soins, les aides. Aujourd'hui, si les familles qui ont un PPS en font la demande, les spécialistes qui exercent en libéral (psychomotricien-ne, ergothérapeute,...) peuvent intervenir dans les écoles et établissements.

Au milieu de tout cela, pour les équipes difficile de s'y retrouver. Pourtant, le système n'est pas avare d'injonctions, de remises en cause, de conseils tout prêts, de kits, d'applications et logiciels qui sont vécus parfois comme une non prise en compte du problème posé par l'inclusion d'un-e élève, de leur mal-être. La hausse de fiches SST en est le révélateur.

20 ans plus tard, l'École ne se donne pas les moyens de construire l'inclusion, et de développer ce projet de vivre ensemble. Pire, elle s'est amputée de moyens humains précieux. Une vision entrepreneuriale de l'inclusion, où le progrès c'est mutualiser et l'avenir envisagé c'est autonomiser pour miser sur la capacité à tenir des enseignant-es sans aide.

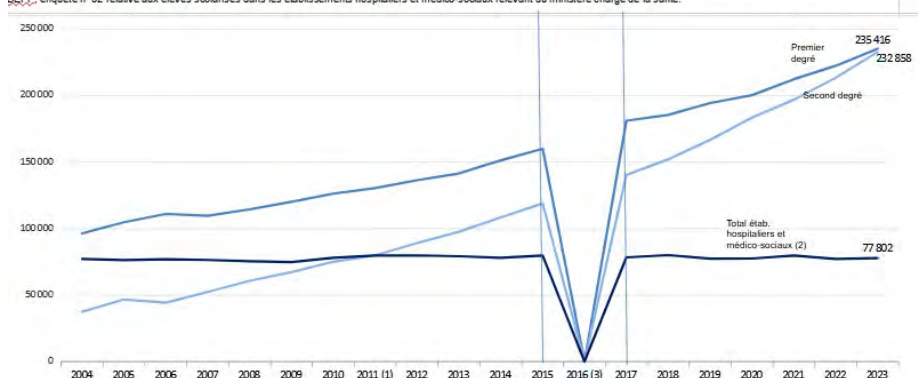
20 ans plus tard, l'école dite inclusive n'en a que le nom. « En laissant aux personnes handicapées, via des dispositifs et aides, leur place au sein des institutions de droit commun, ces dernières sauvent la face en affirmant être inclusives. Mais en ne faisant qu'étayer les institutions au lieu de les transformer, nous continuons de faire du handicap une catégorie administrative qui désigne ceux à qui notre société et à travers elle, nos représentations, n'accordent qu'une place ambivalente et ambiguë (Stiker, 2017 ; Dupont 2018) »

Pour la FSU-SNUipp 47, cet anniversaire doit être le moment de réunir l'ensemble de la communauté éducative dans une série d'actions fortes. Le 11 février, l'intersyndicale donnera une conférence de presse sur ce sujet et communiquera le calendrier des actions.

Guillaume Arruat

¹En 2016, il n'y a pas de données car les enseignant-es référent-es ont fait une grève administrative.

Source : DEPP et DGESCO, enquêtes n°3 et n°12 relatives aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. DEPP, enquête n°32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.



Professeur des écoles de la vocation à la désillusion

Professeur des écoles : un métier en crise propose... au " mieux " des kits.

Le métier de professeur des écoles a tellement évolué qu'il ne fait plus envie :

- le nombre de candidat-es au CRPE est en baisse ;
- de plus en plus de collègues se questionnent sur leur avenir dans le métier (ils s'engagent dans des bilans de compétences et/ou des formations diverses) ;
- de nombreux étudiant-es à l'INSPE rapportent, après leur stage, des témoignages de collègues les décourageant d'entrer dans le métier ;
- enfin, les démissions augmentent.

La hiérarchie divise (jusqu'à inciter la rédaction de fiches SST contre les collègues), reproche (en s'appuyant sur les résultats aux évaluations nationales lors de candidatures pour des postes en classes dédoublées) et infantilise (injonctions incessantes, restriction de notre liberté pédagogique).

On sait pourtant bien qu'il faut arrêter d'espérer avoir de la reconnaissance, surtout de la part de notre hiérarchie !

LES PROFS DE PLUS EN PLUS VICTIMES DE LA VIOLENCE SCOLAIRE.



Cette protocolarisation, comme la caractérise Frédéric Grimaud, nous asphyxie et nous fait perdre la main sur notre professionnalité.

La base de notre métier - ENSEIGNER - s'efface ainsi peu à peu.

Face à la perte de sens de notre métier, aux injonctions toujours plus nombreuses et souvent contradictoires, la FSU-SNUipp 47 appelle les collègues à faire front, créer du collectif, se réapproprier le métier.

Dans ce but, pour les périodes à venir, nous vous proposons divers temps d'échanges (réunions, formations). Nous vous rappelons également que notre congrès départemental se tiendra les 16 et 17 avril et sera l'occasion de débattre sur la riposte à mener.

Ensemble refusons l'inacceptable et résistons !



Quelles pourraient en être les raisons ?

Le salaire ?

Les professeurs des écoles français gagnent « 10 % de moins que la moyenne de l'OCDE et, après 15 ans d'ancienneté, 19 % de moins ». Alors qu'ils réalisent, en moyenne, 43 heures de travail entre le temps devant les élèves, les formations hors temps scolaire, les réunions pour les projets, les conseils d'école, de maître-sses, de cycle, les réunions parents, les livrets scolaires, et bien sûr la préparation de la classe.

Les relations à la hiérarchie ?

La perte des vocations pourrait-elle être liée à la " reconnaissance " et à " l'accompagnement bienveillant " de nos supérieurs ?

Quand nous demandons de l'aide, la réponse n'est souvent pas à la hauteur. Quel soutien de la hiérarchie ? On vient nous voir, on nous écoute puis on nous

Les conditions de travail et le sens du métier ?

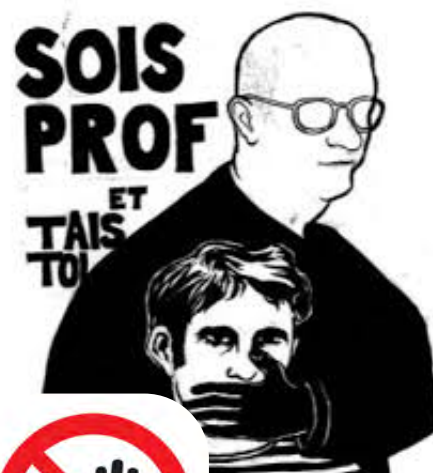
Nous notons de plus en plus d'actes de violence verbale et/ou physique au travers notamment des fiches SST « risques psycho-sociaux » dont le nombre ne cesse d'augmenter.

On y constate que certain-es collègues se sentent isolé-es, sans solution et peuvent aller jusqu'à éprouver de la culpabilité.

Nous avons de plus en plus de tâches administratives à réaliser. Pour hier, il faut renseigner « Sortie-Sco », remplir les livrets sur LSU, créer un projet sur ADAGE, renseigner les évaluations...

Tout cela afin que l'IEN utilise ces chiffres pour déprécier le travail accompli et mette les écoles et les collègues en concurrence.

Ces chiffres servent en outre de prétexte pour attaquer notre liberté pédagogique et nous " livrer " les bonnes pratiques à suivre : fluence, résolution de problèmes, calcul mental...



Evaluer, le grand désaisissement du métier

Institutionnalisé par la généralisation des évaluations nationales, le pilotage par les résultats devient la boussole de notre ministère... et une perte de liberté pédagogique pour notre métier.

Les pratiques pédagogiques sont le seul levier aux yeux de nos décideurs pour améliorer les résultats de nos élèves. Pour agir dessus et justifier les orientations imposées, la base statistique de la généralisation des évaluations nationales est une source précieuse du new management de notre école publique. Sa mise en œuvre se fait avec du personnel dont les missions sont dédiées au contrôle et à la diffusion des bonnes pratiques pour infléchir les pratiques pédagogiques et les faire tendre vers de nouvelles.

À la FSU-SNUipp, nous défendons le fait que ce sont les moyens du terrain, ceux face aux élèves, qui priment. L'annonce d'une non suppression des 3155 postes mais de « seulement » 470 pour la rentrée prochaine est un signal positif. Mais ce garrot posé en urgence sur l'hémorragie par notre nouvelle ministre sera insuffisant pour renverser la vapeur et donner à l'école publique le nouveau souffle dont elle a besoin.

*Votre liberté pédagogique,
c'est d'appliquer la pédagogie
que nous décidons !*



Devenir opérateurs de saisie

Le pilotage par les résultats est désormais introduit dans le secteur de l'éducation, les passations imposent aux enseignants de réciter un script, ils sont invités à ne pas intervenir, à ne pas conseiller. Les adaptations qui existent sont minimales pour les élèves en difficulté, et peu diversifiées. Les enseignants se retrouvent ensuite opérateurs de saisie, après la passation ils n'ont absolument pas la main sur les erreurs, ce qui est contraire à la culture enseignante. Pourtant, dans le référentiel des compétences du métier « les professeurs, praticiens experts des apprentissages ... évaluent les progrès et les acquisitions des élèves » : les évaluations nationales vident de sens cette partie du métier.

Une source d'inégalités

Ces évaluations nationales mettent en jeu des compétences de bas niveau, délaissant celles de haut niveau que les élèves les plus en difficultés ont besoin de travailler en classe. Alors que Les élèves qui réussissent le mieux ont souvent l'opportunité de les travailler hors de l'école. Là, on peut craindre également un effet de tri social des élèves. Avec le renvoi au traitement hors temps scolaire de la difficulté en ciblant les élèves aux faibles résultats pour les dispositifs d'aide (APC, SRAN). Si certains exercices des évaluations nationales ne sont pas inintéressants, le reproche qui leur est fait c'est aussi un conditionnement à l'échec à travers le chronométrage des exercices.

L'obligation de résultats imposée par les évaluations nationales est incompatible avec un système éducatif, cela revient à évaluer un médecin au nombre de patients qu'il parvient à guérir.

Sandra Tuffal

Mouvement départemental

Des postes déprofilés mais il faut avoir le profil.



Depuis 2018, le dédoublement des classes de CP, CE1 et de GS en éducation prioritaire a fait l'objet de postes observés particulièrement par l'administration. Ces dernières années, la FSU-SNUipp dénonçait la prolifération des postes à profil,

plaçant notre département à un taux de 36 % de postes profilés en

2024, alors que la moyenne académique se situait à 20 %. Aujourd'hui, ce ne sont plus des postes à profil, ils seront réintégrés dans le mouvement départemental et seules les collègues ayant reçu un avis favorable à la commission d'entretien générique pourront les obtenir à titre définitif, dans les autres cas le poste pourra être obtenu à titre provisoire.

Ce qui signifie que l'ancienneté qui pouvait être considérée comme une ancienneté dans l'école sur des postes d'adjoint auparavant est désormais considérée sur les postes obtenus à titre définitif. Désormais, en cas de mesure de carte scolaire, tous les enseignants

exerçant sur une classe dédoublée seront considérés à partir de leur ancienneté sur poste. Dans le département, ce sont actuellement 96 postes de classes dédoublées.

Une répartition pédagogique contingentée

La note de service nous interroge sur ce point, il y apparaît que désormais « les PE affectés sur un poste de classe dédoublée doivent obligatoirement avoir une classe dédoublée », or dans l'article R411-13 du code de l'éducation, il est toujours spécifié que la directrice ou le directeur répartit les moyens d'enseignement et arrête le service des enseignant-es, après avoir pris l'avis du conseil des maîtres.

La FSU-SNUipp 47 a écrit à l'inspecteur d'académie en ce sens et demande une audience pour aborder ce sujet.

Espagne : chez nos voisins, l'école, comment ça se passe ?

L'école est obligatoire de 6 à 16 ans. L'école maternelle Infantil ou Preescolar : les enfants y vont de 3 à 6 ans.

Puis la Primaria où ils vont jusqu'à 12 ans. Le 1° de Primaria étant l'équivalent du CP, ils y restent jusqu'au 6° de Primaria, qui se situe un an après notre CM2 et se fait encore à l'école Primaire. Elle est divisée en 3 cycles de deux ans.

Les élèves entrent donc en secondaire l'année de leurs 12 ans.

Ils vont d'abord faire 4 années en E.S.O (Educación secundaria obligatoria), du 1° de ESO au 4° de ESO, de 12 à 16 ans.

Ils passent ensuite en 1° de Bachillerato puis 2° de Bachillerato au liceo où ils passeront le diplôme de fin d'études, le Título de Bachiller. Cette partie se situant de 16 à 18 ans, elle n'est pas obligatoire.

Les écoles publiques sont gratuites, les écoles semi-privées sont financées autant par l'état que par les frais de scolarité payés par les parents, elles correspondent à nos écoles privées sous contrat.

Les écoles privées sont financées uniquement par les frais de scolarité. Elles correspondent à nos écoles privées hors contrat.

Un tiers des élèves fréquente les écoles privées (25% dans les écoles sous contrat et 8 % dans celles hors contrat) contre moins de 20% en France. Mais comme en France, l'école publique espagnole perd chaque année des élèves issus des classes favorisées. Il y a également une disparité entre les régions étroitement corrélée au niveau de vie.

Par exemple dans la région madrilène seulement 55% des enfants fréquentent l'école publique (et seulement 40% dans la ville même de Madrid) contre 67% dans toute de l'Espagne et 81% dans l'Union Européenne.

En France, 13% des élèves du primaire vont dans le privé sous contrat et 21% des élèves du secondaire (le secteur privé hors contrat ne concerne que 1% des élèves).

L'année scolaire débute mi-septembre et se termine mi-juin. En plus des vacances d'été, les élèves ont deux semaines de



vacances à Noël, 3 jours à une semaine pour Carnaval en février et une semaine au printemps pour Pâques. Il y a école tous les jours à partir de 8h ou 9h jusqu'à 16h ou 17h avec une pause méridienne ou une journée continue plus courte 9h/14h avec moins de jours fériés dans l'année.

Dernières lois concernant le système éducatif : la loi de 2020, loi Ceela, est venue rectifier une loi de 2013, loi Wert, très critiquée par l'opinion publique car elle introduisait des examens nationaux jugés trop sélectifs. La loi de 2020 a donc réduit l'importance des examens nationaux. Elle a de plus renforcé l'éducation inclusive et apporté un soutien accru aux langues régionales dans l'enseignement.

En 2023, l'état espagnol consacrait 64 milliards d'euros à l'Éducation nationale pour un peu plus de 8 millions d'élèves contre 59 milliards en France pour 12 millions d'élèves.

En Espagne, le ratio enseignant/élèves en primaire est de 12,2 pour 18,2 pour la France. Le plus élevé étant la Roumanie juste devant la France avec 18,5 et le plus bas étant la Grèce avec 7,8 (source Eurostat 2022). La moyenne de l'UE est de 13,3.

Un enseignant en début de carrière gagne 2,3 fois le salaire minimum espagnol qui est de 1200€ net contre 1,4 fois le SMIC en France qui est de 1400€ net.

Un enseignant gagne environ 30 000€ net par an en début de carrière pour terminer à 50 000€. Les enseignants sont détenteurs d'un diplôme en enseignement primaire obtenu en 4 ans à l'Université.

Selon des témoignages d'enseignants et de rapports sociologiques, les élèves seraient généralement plus difficiles à gérer en classe qu'en France. Les enfants espagnols seraient éduqués avec moins de règles et plus d'indépendance. Cette manière d'élever les enfants aurait fait suite à la période franquiste qui a vu dans la société espagnole un rejet des règles et un besoin de liberté. Elle se traduit encore aujourd'hui par un rapport plus horizontal à l'enfant qu'en France. Si certains enseignants déplorent cette attitude assez permissive à l'école, d'autres s'en accommodent.

Nellie Tran

Mobilisation des enseignant·es en Belgique : le torchon brûle

Depuis un an, la participation massive des enseignants aux actions syndicales a montré combien le malaise était grand parmi les personnels de l'enseignement.

Réforme du statut des profs dans le viseur, évaluation-sanction des enseignant·es, formation professionnelle pour les plus de 18 ans sur la sellette avec des coupes budgétaires annoncées en décembre 2024 et donc un désengagement de l'état sur ces publics

majeurs avec des incidences sur les formations en amont... la coupe est pleine pour nos voisins qui viennent de se mobiliser sur une grève de 48H les 27 et 28 janvier derniers.

Là-bas aussi, la situation budgétaire des finances publiques sert à justifier le désengagement de l'état et le renvoi vers le secteur privé pour la formation professionnelle des jeunes adultes.



Face aux reculs sociaux, organisons la Riposte Féministe

L'accélération des attaques contre les droits des femmes depuis 2020 dessine une régression mondiale sans précédent, notamment par la remise en cause du droit à l'avortement aux États-Unis et dans plusieurs pays de l'Europe. Si bien que les libertés fondamentales des femmes semblent constamment remises en question, et ce dans de nombreuses parties du monde, malgré les progrès générés par l'essor du mouvement #MeToo. Dans ce contexte, l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis ne marque-t-elle pas déjà un tournant décisif dans la lutte pour les droits des femmes et des minorités ?

Il est certain qu'en ce début d'année 2025, le retour de Trump à la Maison Blanche annonce une régression dramatique de droits pourtant fondamentaux. En signant plusieurs décrets en très peu de temps, ce fossoyeur des droits humains a mis fin à toutes initiatives visant à promouvoir l'équité raciale et les droits des minorités au sein des institutions publiques, a restreint les droits des personnes transgenres, a pris des mesures pour limiter l'accès à l'avortement et à d'autres services de santé reproductive, a supprimé la possibilité de reconnaître légalement les personnes non binaires. Évidemment, cela a suscité de vives réactions de la part des défenseurs des droits civiques et des minorités, qui dénoncent non seulement cette régression des droits fondamentaux mais également une atteinte à l'égalité et à la dignité humaine. Mais quand cette offensive

réactionnaire trouve des relais médiatiques auprès de figures influentes comme Elon Musk, l'inquiétude est de mise. Sa réaction hostile aux appels à la compassion de l'évêque Mariann Budde illustre la violence d'un discours qui légitime la stigmatisation des minorités et des mouvements féministes.



En France, cette dérive autoritaire laisse un goût amer, résonnant douloureusement avec la montée glaçante de l'extrême droite. Et la situation peut s'avérer aussi préoccupante. Malgré l'inscription récente du droit à l'avortement dans la Constitution, l'accès effectif à l'IVG reste menacé. Les obstacles se multiplient : dépassements d'honoraires injustifiés, détournement de la clause de conscience, désertification médicale croissante. L'attaque récente contre

le Planning Familial des Alpes-Maritimes par des groupes anti-choix démontre la réalité de cette menace.

Face à cela, les réponses institutionnelles demeurent insuffisantes. L'instauration par Emmanuel Macron d'une « Journée nationale contre le sexisme » depuis 2023 peut apparaître comme une mesure symbolique mais elle ne répond pas à l'urgence de la situation. Il est essentiel d'élever plus haut les enjeux cruciaux : combattre les violences sexistes, garantir l'égalité professionnelle et promouvoir une éducation véritablement non sexiste.

Nos revendications portées à l'occasion de la journée nationale contre le sexisme du 25 janvier, constituent une première étape contre cette vague masculiniste :

- la mise en place immédiate de moyens concrets pour combattre les violences sexistes
- la garantie effective de l'accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire
- l'application stricte des lois sur l'égalité salariale
- le développement d'une éducation féministe et émancipatrice

L'heure n'est plus aux symboles mais à la mobilisation collective. La construction d'un front uni et déterminé s'impose comme une nécessité face à la montée des idéologies régressives et sexistes.

Jacinthe Fischer.

#GrèveFéministe

**Le 8 mars,
sororité entre
les femmes du
monde entier!**



**F.S.U.**

**ENGAGÉ-ES
POUR LES
DROITS DES
FEMMES**



8 mars

Le who's who des ministres de l'éducation nationale

Pour savoir si vous avez bien suivi la remarquable valse des ministres depuis mai 2022, sensés s'occuper des multiples maux créés ou empilés par leurs prédécesseurs, nous vous proposons un petit jeu. Pour ne pas déclencher de surcharge mentale, nous vous offrons quelques indices sur ces six serviteurs de l'intérêt de l'Etat.

3- Ancienne sportive, celle qui a montré une nette préférence pour l'école privée, a accumulé bourdes sur bourdes durant à peine un mois ! On aurait cru lire le Gorafi. Nous pouvions tout de même lui trouver une ingénuité rafraîchissante dans la défense des intérêts de sa progéniture, à l'avenir social et financier pourtant assurés. Elle aurait

nettoyer. La désagrégation de notre service public reste en l'état.

6- L'ultime lauréate de ce concours de chaises musicales est, excusez du peu, une ancienne première ministre droite dans ses bottes ; rigide, diront certains. Trois semaines sont insuffisantes pour faire un début d'analyse objective de son action. Gageons que tout ce qui a été mis en place par son lointain prédécesseur depuis Ibiza et avec les moyens du direct de BFMTV, sera poursuivi, pour la plus grande déception de notre Éducation nationale. Un indice de sa volonté de bien faire : l'échange qu'elle a eu début janvier avec deux collègues de Mayotte à qui elle a tourné le dos, alors qu'ils lui expliquaient la situation catastrophique vécue par les gens sur l'île, est un superbe signe de sa capacité d'écoute et de dialogue. D'autant plus que son premier ministre actuel avait montré l'exemple en son temps (1993), à ce même poste, en mettant dans la rue plus d'un million d'enseignants, parents et élèves (votre serviteur y était!).

ÉDUCATION: BORNE RECONNAÎT NE PAS ÊTRE SPÉCIALISTE



1- Mon premier est resté treize mois. Ancien universitaire accusé de « wokisme », sans doute par les séides de son prédécesseur Blanquer, il a déclaré en partant que la puissance de l'extrême-droite (y mêlait-il aussi la femme du président qui le cornaquait à chaque sortie?), empêche de mettre en place une culture plus inclusive et de réduire la ségrégation sociale.

fait une excellente ministre des parents d'élèves de l'enseignement confessionnel.

2- En à peine 6 mois, ce jeune ministre aux dents très longues, semblait être frappé de TOC, n'ayant qu'un mot à la bouche pour expliquer la crise du recrutement, les classes surchargées, les salaires riquiquis, l'absence de formation, les locaux en décrépitude, la vacuité des réformes, les démissions d'enseignants, la perte de sens de la profession, le pas de vague des petits chefs, leurs injonctions à géométrie variable... : « ABAYA ! » (à répéter trois fois de suite pour montrer sa détermination, comme le veut la Novlangue du macronisme).

4- Enfin du sérieux avec celle qui lui a succédé : ancienne ministre, ancienne rectrice et présidente du Conseil des maisons de ventes (mais oui!). Les heures passées chez le coiffeur ne lui ont pas permis d'imprimer sa marque en sept mois, préférant entériner tout ce qui ne fonctionnait pas depuis la période Blanquer, tout en défendant courageusement la politique du « choc des savoirs » et des groupes de niveau insufflée par son alors premier ministre. Reconnaissons qu'elle a courageusement traversé deux défaites électorales de son camp et une dissolution calamiteuse.

5- Trois mois auront suffi à cette ex-députée des Français de l'étranger et influenceuse, n'ayant aucune compétence en matière d'éducation nationale, pour se faire oublier. Elle n'a rien cassé, pas besoin de réparer ; elle n'a rien sali, pas besoin de

Qui est qui ? A vous de jouer ! Tout en étant fier d'assurer la pérennité du service public, avec bien plus de sérieux que les macronistes.

Michel Tran

BORNE, NOUVELLE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le Pen est mort, son venin coule encore !

Jean-Marie Le Pen est mort ! Si nous pouvons entendre que l'actualité se saisisse de ce fait pour faire tourner les rotatives et alimenter les flashes infos, il est inacceptable que cela se transforme en hommage déguisé à un homme dont l'héritage politique repose sur la haine, le racisme et l'exclusion.

Ses déclarations choquantes et ses multiples condamnations pour incitation à la haine raciale et négationnisme ne sont que la surface d'une idéologie profondément divisante. Pourtant, des centaines de personnes se sont rassemblées pour lui rendre hommage à Paris, un acte qui ne peut être interprété autrement que comme une tentative de normaliser des discours d'extrême droite violents et discriminants.

Cet homme n'a pas été seulement un homme politique : il a été un tortionnaire idéologique, prônant l'exclusion, la division et la régression des droits humains. À travers ses actions et ses mots, il a mené une guerre contre les valeurs de dignité humaine et d'égalité. Rendre hommage à une telle figure, c'est banaliser l'intolérance et ignorer les luttes de celles et ceux qui, au quotidien, se battent pour une société inclusive.

Ces hommages ne peuvent passer inaperçus, ils ne peuvent être ignorés. La liberté d'expression ne peut pas servir de paravent à la propagation d'idées racistes, antisémites et homophobes.

Face à ces hommages, nous continuerons à nous mobiliser pour défendre nos droits et ceux de toutes les minorités opprimées. Nous refusons l'oubli, la banalisation et la résignation face à la haine. Nous rejetons fermement les idées racistes, sexistes, homophobes et toutes les formes de discrimination. Nous opposons une résistance farouche à l'extrême droite et à ses discours de division, de repli identitaire et de violence.

Chaque jour, poursuivons la lutte pour un monde plus juste, inclusif et égalitaire !

Jacinthe Fischer

Désignée comme « rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie » en 1990, la CNCDH, Commission nationale consultative des droits de l'homme, remet chaque année au Gouvernement un rapport qui dresse un état des lieux du racisme en France. Face à la montée des périls, elle appelle à un sursaut collectif et demande au gouvernement de se mobiliser pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes.

Quelques chiffres extraits de son 34e rapport annuel publié le 20 juin 2024 :

- Le nombre de faits recensés à caractère raciste, antisémite ou xénophobe se maintient à un niveau élevé. Ce sont plus de **8 500 crimes et délits à caractère raciste, xénophobe ou anti-religieux** qui ont été enregistrés en 2023.
- **+32% d'augmentation** des actes racistes par rapport à 2022.
- **Les personnes noires et maghrébines sont les premières ciblées.**
- **1 676 actes antisémites** ont été comptabilisés, ce qui représente une hausse inédite et un niveau sans précédent.

• **1 million de personnes estiment avoir été victimes d'au moins une atteinte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe.**

• **Seul-es 6% des victimes signalent ces discriminations.**



Agenda syndical

STAGES ET RIS

Formation syndicale
L'EPS, une discipline fondamentale
Avec Claire Pontais
lundi 31 mars 2025
à l'INSPÉ - AGEN

Formation syndicale
J'enseigne l'égalité filles-garçons
Avec Fanny Gallot
lundi 5 mai 2025
à l'INSPÉ - AGEN

RIS thématique
Former des enseignant-es
jeudi 10 avril 2025
en visio

Formation syndicale
J'enseigne l'égalité filles-garçons
Avec Fanny Gallot
lundi 5 mai 2025
à l'INSPÉ - AGEN

RIS thématique
Intervenir en RASED
jeudi 27 mars 2025
en visio

RIS thématique
Mouvement départemental
Date à venir
en visio

Inscriptions sur le site <https://47.snuipp.fr>
Chaque enseignant-e a le droit chaque année à 12 jours de formation syndicale, et à 9h de Réunion d'Informations Syndicales déductibles de ses animations pédagogiques.